



CP NOUMÉA : TENTATIVE D'HOMICIDE

CP NOUMÉA

Nouméa, le 14 mai 2026

Le 13 mai 2026, un collègue affecté en centrale au Centre pénitentiaire de Nouméa a été victime d'une agression d'une extrême gravité pouvant clairement être **qualifiée de tentative d'homicide**.

La veille déjà, le 12 mai 2026, ce même collègue avait signalé une agression verbale particulièrement inquiétante de la part de cette même personne détenue. Le détenu s'était alors mis en garde devant le collègue, dans une attitude menaçante et agressive. **Grâce à son professionnalisme et à sa réactivité**, notre collègue a refermé immédiatement la cellule afin d'éviter un passage à l'acte. Le responsable du quartier était ensuite intervenu pour gérer la situation.

Malgré ce signalement alarmant, le lendemain, notre collègue était de nouveau affecté dans le même quartier en longue journée. C'est lors du service du repas du soir que le détenu est passé à l'acte **en portant violemment un coup de stylo à la gorge du collègue**.

Sans l'intervention immédiate et courageuse des agents présents sur place, le pire aurait pu se produire. Un premier collègue a immédiatement extrait et protégé l'agent agressé. Dans le même temps, **un second collègue a fait preuve d'un courage exemplaire en s'interposant physiquement face à l'agresseur** en le maîtrisant et en maintenant la personne détenue au sol jusqu'à l'arrivée des ELSP.

L'UFAP UNSa Justice CP NOUMÉA tient à saluer le sang-froid, le professionnalisme et le courage des collègues présents lors de cette intervention.

Nous demandons que le collègue agressé ainsi que les deux collègues intervenants, **soient récompensés à leur juste valeur pour leur engagement exemplaire et leur courage**. Des récompenses administratives à la hauteur de leur courage doivent être accordées.

L'UFAP UNSa Justice CP NOUMÉA dénonce avec la plus grande fermeté cette tentative d'homicide inacceptable.

Nous exigeons **immédiatement** :

- **Des sanctions exemplaires** tant sur le plan disciplinaire que devant les juridictions pénales compétentes.
- **Le transfert immédiat** de la personne détenue responsable de cette agression.
- **Des renforts d'effectifs** immédiats au sein du CP Nouméa.
- **Des moyens concrets** permettant enfin aux personnels de travailler en sécurité.

Depuis des mois, **L'UFAP UNSa Justice** alerte sur la situation explosive du CP Nouméa.

Nous avons dénoncé :

- la vétusté dramatique de l'établissement.
- l'absence de véritables postes de sécurité adaptés.
- le manque chronique d'effectifs.
- les infrastructures obsolètes qui mettent quotidiennement les personnels en danger.

Aujourd'hui, **les faits nous donnent malheureusement raison.**

On nous parle d'un établissement à "101 % d'effectifs" **FOUTAISE !**

La réalité est tout autre.

Si tel était réellement le cas, un collègue déjà fidérisé en centrale **n'aurait jamais dû être repositionné en longue journée dans ce même secteur après un incident signalé la veille.**

Les agents ne peuvent plus continuer à travailler dans de telles conditions.

Le contexte particulier de la Nouvelle-Calédonie, notamment en cette date symbolique du 13 mai rappelant les graves exactions de 2024, impose une prise de conscience immédiate de l'État et de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice CP NOUMEA exige des **mesures immédiates** pour protéger les personnels du CP Nouméa.

Nous continuerons à dénoncer sans relâche une situation devenue intenable. La sécurité des personnels n'est pas négociable.

Puisque nous avons dénoncé, signalé et alerté une question se pose : **A QUI LA FAUTE ?**

Nous attendons une réponse forte et immédiate de notre direction ainsi que notre administration sans quoi **L'UFAP UNSa Justice** prendra ses responsabilités !

LE TEMPS DES ALERTES EST TERMINE !

Mikaele KAFIKAILA
Secrétaire local UFAP UNSa Justice CP Nouméa